

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 21-22.04

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 21-22 / 06

CONSIDÉRANT l'analyse faite au sujet des équivalences entre les cours des programmes de niveau technique menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) et les cours du programme de baccalauréat appliqué en gestion de l'accueil et de l'hôtellerie (BAGAH) offerts par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté d'offrir aux étudiants de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec un parcours simplifié donnant accès aux études de niveau universitaire;

CONSIDÉRANT le fait que ces équivalences permettent de gagner une année d'études grâce à la reconnaissance de dix cours;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de programme du 4 mars 2022;

Il est proposé d'adopter les sept cheminements DEC-BAGAH tels que décrits dans le document *Établissement des passerelles DEC-BAGAH*.

- Techniques de gestion hôtelière - Programme Signature ITHQ
- Gestion d'un établissement de restauration - Programme Signature ITHQ
- Techniques de tourisme - Programme Signature ITHQ
- Techniques de gestion hôtelière – Cégep de St Jérôme
- Gestion d'un établissement de restauration – Collège Montmorency
- Gestion d'un établissement de restauration – Cégep en région (Valleyfield, Sorel-Tracy, Jonquière)
- Techniques de gestion hôtelière – Cégep de St Hyacinthe

PROPOSÉE PAR CYNTHIA LAPOINTE

APPUYÉE PAR JEAN-CHARLES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La Directrice générale

Date

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires